

Programmeur

Description du poste

Identification du poste

Titre du poste :	Programmeur
Titre du supérieur immédiat :	Président
Date d'embauche :	Dès que possible

Sommaire du poste

Le titulaire du poste exécute la programmation avec le logiciel Mastercam et les dessins des pièces à fabriquer à l'aide de logiciels de dessins tels que Inventor 3D et Autocad 2D.

Description détaillée des tâches

- Produire les plans des pièces à fabriquer à l'aide du logiciel de dessins, selon les dessins, les croquis ou les échantillons fournis par les clients
- Sélectionner les pièces à usiner et choisir les machines pour obtenir le meilleur rendement
- Établir la séquence des opérations et la façon de monter la pièce selon ses dimensions et les matériaux utilisés
- Optimiser les séquences d'usinage pour assurer la précision et l'efficacité des outils
- Programmer les opérations d'usinage en tenant compte des outils, des vitesses d'avance, du point de démarrage, etc.
- Vérifier le programme en observant l'usinage d'une pièce et en faisant un suivi avec l'atelier
- Mesurer la pièce obtenue et la comparer avec le dessin initial afin de savoir la précision du programme
- Effectuer le suivi des commandes de clients
- Assurer la programmation pour le quart de travail en cours et prévoir le quart suivant en fonction du tableau de production
- Maintenir l'ordre et la propreté de son aire de travail
- Exécuter toute autre tâche connexe
- Régler tout problème susceptible de survenir dans l'atelier. Exemple, un bris de machine, une rectification de programme, répondre aux questions des opérateurs, etc.

Technicien de production

Exigences du poste

- DEC en génie mécanique ou dessin industriel, DEP en ébénisterie ou l'équivalent
- Connaissance technique : Dessin technique, lecture de plan et prise de mesure
- Logiciels maîtrisés : Inventor, Master Cam, Sketchup, Adobe illustrator, laser RD works, scanneur Peel 3D, Autocad, etc.

Habilités et aptitudes

- Sens de l'organisation et capacité artistique
- Habiletés relationnelles ou de communication, facilité à collaborer
- Initiative et autonomie
-

* L'employé doit se montrer disponible à prolonger ses heures de travail lorsque le bon déroulement de la production et les délais de livraison l'exigent.